

COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE - FIBRE OPTIQUE

ORANGE / VILLE DE SUCY EN BRIE

31 mai 2018

- Présentation des différentes phases du déploiement de la fibre optique à Sucy-en-Brie, zone qualifiée de moyennement dense.
- Raccordements – points de branchement :
 - ✚ Pavillons : en aérien sur poteaux (France Telecom ou Enedis) ou en souterrain.
 - ✚ Immeubles : points de branchement sur paliers à l'étage.
- **ADRESSABLES/RACCORDABLES** : lorsque la fibre est déployée dans les rues ou dans le quartier : les logements de la rue sont alors dits **adressables**. Cela n'implique pas que tous les habitants puissent souscrire une offre fibre. Pour en profiter, il faut que le logement ou le pavillon soit **raccordable** c'est-à-dire que la fibre soit déployée dans l'immeuble (avec des points de branchements (PB) à chaque étage) ou que les rues pavillonnaires disposent de points de branchement. Dans ce cas, il y a un Point de Mutualisation de Zone (PMZ ou armoire de rue) sur lequel les opérateurs commerciaux présents sur la ville se connecteront. Lorsqu'un logement est raccordable, le client est **éligible** à l'offre fibre. Pour que le client s'abonne, la fibre est tirée du point de branchement jusqu'à l'intérieur de son logement par l'opérateur commercial choisi. Celui-ci passe alors **raccordé**.

Ce qu'il faut retenir :

Logements adressables = la fibre est dans la rue

Logements raccordables = la fibre est dans l'immeuble ou au point de branchement pour les pavillons (environ 7 pavillons par PB)

Logements raccordés = la fibre est dans le logement

- **Généralités sur le déploiement en cours :**

12 863 logements dont environ 5 700 pavillons répartis en lots de 1 à 5 bis

Adressables réalisés à ce jour 11 374 logements

Adressables en cours 1 489 logements (lot 5 bis)

Raccordables réalisés au 04/06/18 6 233 logements

Fin juin 2018, ce sont près de 7000 logements déclarés raccordables c'est-à-dire pouvant bénéficier du très haut débit sur les 12863 logements répertoriés sur la ville. Ces chiffres sont en évolution permanente, au gré des raccordements rendus techniquement possibles.

Pour plus de renseignements voir le dossier Fibre optique sur le site de la ville

Situation déploiement des logements par lots

Lots	Nombre Logements adressables	Nombre Logements raccordables	Nombre Logements raccordables restants	Délais	Commercialisation
1	3 690	3 386	17	Début 2 ^{ème} semestre 2018	1ers logements depuis 2014
2	2 440	2 260	48	Fin 2 ^{ème} semestre 2018	1ers logements depuis 2014
3	1 416	282	960	Début 2 ^{ème} semestre 2018	1ers logements depuis 2017
			90	Fin 2 ^{ème} semestre 2018	
4	1 742	274	38	Début 2 ^{ème} semestre 2018	1ers logements depuis début 2018
			844	Fin 2 ^{ème} semestre 2018	
5	2 068	32	134	Phase travaux	1ers logements depuis mai 2018
5 bis	Perspective : adressable courant du 2 ^{ème} semestre 2018 – raccordable au début de l'année 2019				

100 % des logements de la ville seront adressables à la fibre pour fin 2018 sous réserves de casse du génie civil ou approvisionnement matériels.

Points divers

- Les retards occasionnés sur le lot 2 (quartier des Bruyères) :
 - ✚ Changement de sous-traitance en cours de déploiement ce qui a pour conséquence de reprendre certaines études,

- ✚ Délais très longs en début de déploiement pour l'obtention de l'autorisation d'installer les boîtiers fibre sur les poteaux appartenant à Enedis. Désormais, le process établi entre Orange et Enedis est opérationnel.
- Délai des 49 logements du quartier des Bruyères en attente de raccordement : fin 2018 maxi.
- Un rendez-vous de raccordement est nécessaire auprès de l'opérateur commercial choisi pour l'installation de la fibre entre la rue et le logement.
- Commercialisation : Opérateurs fournisseur fibre couvrant la ville de Sucy : Orange / Free / SFR/Bouygues
- 1 seul abonnement fibre par logement. Possibilité de garder un abonnement ADSL en plus de l'abonnement fibre notamment pour les systèmes de téléalarme (pas de déconstruction du réseau cuivre au profit de la fibre).
- Selon la réglementation, les frais de raccordement sont gratuits pour les logements collectifs. Pour les logements individuels, quelle que soit la longueur des câbles fibre, le tarif pour l'installation est de 149 € (souterrain ou aérien). Toutefois des parrainages existent et actuellement, les frais d'accès au réseau Fibre du FAI Orange sont offerts.
- Quelques problèmes d'instabilité de la fibre. Dans ce cas, il est impératif d'en faire part à Orange pour traitement et mise sous observation de la ligne.
- Résidence des Monrois : lot 5 bis
- Au vu des dégradations constatées sur les armoires de rue, Orange va procéder au changement des serrures au profit d'un dispositif plus performant et accessible aux autres opérateurs. Par ailleurs, la mairie a la possibilité de signaler tout incident de l'équipement réseau via une application spécifique. Contact : secretariat.dgs@ville-sucy.fr
- En cas de réfection totale d'une rue (enfouissement de réseaux), les travaux d'enfouissement chez les particuliers sont entièrement pris en charge par la Ville.
- Un propriétaire d'un immeuble ne peut s'opposer à l'arrivée de la fibre si celle-ci est souhaitée par ses occupants (notion de droit opposable).
- Pour tout renseignement sur l'état des travaux en copropriété comme en pavillon individuel, désormais il est possible de contacter Sogetrel, sous-traitant mandaté par Orange à l'adresse suivante : lafibreorange.sucyenbrie@sogetrel.fr
- Les syndic ou uni-propriétaires qui souhaitent être en relation directement avec Orange, peuvent contacter l'Equipe Relations Syndics :
 - N° Vert Hot Line FTTH 0800 38 38 84
 - upridf.commentavoirlafibre@orange.com
- Testez votre éligibilité sur le site de votre opérateur. Vous avez la possibilité d'y faire une remontée d'intérêt. Une fois votre logement éligible, vous serez contacté directement par l'opérateur en vue d'un raccordement commercial. Plus d'information sur : <https://interetfibre.orange.fr/>
- Rappel : pour les copropriétés de + de 3 logements, il est impératif de voter en assemblée générale le principe de raccordement à la fibre optique et de signer une convention dite Accord Syndic.